



Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie

Mémoire présenté

à la Commission de l'agriculture, des pêcheries,

de l'énergie et des ressources naturelles

sur le livre vert pour une politique bioalimentaire

Donner le goût du Québec

Le 24 août 2011

Monsieur Sylvain Pion, président
Madame Julie Robert, secrétaire
Syndicat des producteurs de cultures commerciales
de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie
3800 boulevard Casavant Ouest,
Saint-Hyacinthe, J2S 8E3
450 774-9154 poste 216
jrobert@upa.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Le Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie	3
Introduction	4
Le producteur au cœur de la production	4
La production céréalière sur le territoire du syndicat	5
Les défis de la production céréalière	6
Une occupation du territoire dans le respect des bonnes pratiques.....	7
Des besoins rencontrés.....	8
Conclusion	9

Le Syndicat des producteurs de cultures commerciales

Le territoire couvert par le Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie est le même que celui des Fédérations de l'UPA de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie combinées. Il correspond plus ou moins aux régions administratives de la Montérégie-Est et de l'Estrie. Il s'étend de Sorel jusqu'à la frontière américaine. Du côté ouest, il longe la rivière Richelieu de part et d'autre pour la partie Beloeil / Sorel. Du côté est, son territoire s'étend jusqu'aux frontières du Maine.

Il est le plus important syndicat des producteurs de cultures commerciales du Québec avec ses quelque 2 700 entreprises céréalères et ses 4 429 productrices et producteurs de grandes cultures.

Tableau 1 : Nombre d'entreprises et d'exploitants par MRC et par territoire en 2007

Territoires/MRC		Nombre d'entreprises	Nombre d'exploitants
Saint-Hyacinthe	Brome-Missisquoi	253	410
	La Haute-Yamaska	81	125
	Acton	130	243
	Le Bas-Richelieu	129	214
	Les Maskoutains	801	1299
	Rouville	268	462
	Le Haut-Richelieu	323	526
	La Vallée du Richelieu	249	371
	Total Saint-Hyacinthe	2 234	3 650
Estrie	Arthabaska	6	14
	Asbestos	63	120
	Coaticook	158	324
	De l'Amiante	13	22
	Granit	24	38
	Haut St-François	46	79
	Val St-François	58	104
	Memphrémagog	41	61
	Acton/Brome-Missisquoi	11	17
	Total Estrie	420	779
Total		2 654	4 429

Source : Liste des producteurs agricoles, UPA, 2007

Le syndicat est actuellement composé de 14 administrateurs et d'un observateur du secteur de l'Estrie.

Introduction

Le Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie tient à remercier la commission parlementaire de lui laisser la possibilité d'exprimer sa vision du développement des grandes cultures en Montérégie-Est et en Estrie dans le cadre de la commission sur le livre vert pour une politique bioalimentaire : *Donner le goût du Québec*. La vision du syndicat s'inscrit à l'intérieur du mandat de la commission qui doit identifier les solutions à mettre en œuvre pour relever les défis de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux.

Afin de mieux identifier nos propositions de développement futur de notre secteur, il importe d'en connaître le rôle du producteur et de la production aujourd'hui, ensuite les défis auxquels sont confrontés les productrices et producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie et finalement, une vision du développement de la production céréalière seront élaborés.

Le producteur au cœur de la politique bioalimentaire

Avec le dépôt du livre vert en juin dernier, le ministre Corbeil a invité les membres de l'industrie bioalimentaire à donner leurs commentaires sur les différents sujets présentés dans le livre. Le Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe-Estrie est heureux de vous livrer ses impressions et pistes de réflexion.

À la lecture du livre vert, on constate que la future politique propose de mettre le produit alimentaire et le consommateur au cœur des préoccupations. Mais avant de mettre le produit, il faut le produire et c'est le producteur agricole qui peut le faire. Ces femmes et ces hommes de passion sont des acteurs de premier plan pour une réussite de la future politique. Le producteur agricole est au cœur de cette agriculture et par conséquent, c'est lui qui produit les aliments à mettre dans l'assiette.

Le secteur agricole est un secteur économique important au Québec et assure aux Québécois leur autonomie alimentaire. Il est donc primordial que le gouvernement donne à ce secteur tous les outils nécessaires afin de lui assurer un développement durable. Les programmes mis en place doivent répondre adéquatement à cet objectif.

Les régions de la Montérégie et de l'Estrie ne sont pas trop atteintes par la dévitalisation des communautés. Mais cette problématique est à nos portes. Les producteurs sont craintifs et n'osent pas faire les investissements nécessaires, et ce, à cause du manque de constance et de pérennité dans les programmes financiers offerts aux producteurs. Les activités agricoles sont l'une des activités qui assurent une vitalité dans les différentes communautés de par la présence de tous les commerces et industries en lien avec l'agriculture. Que ce soit le fournisseur d'intrant, le pétrolier du coin, le garagiste, ils sont en mesure d'offrir leurs services tant et aussi longtemps que l'agriculture est dynamique. Lorsque des fermes disparaissent comme on le voit dans les régions périphériques, les producteurs montérégiens et estriens s'inquiètent et deviennent plus frileux à faire des investissements. Cette crainte se répercute sur les entreprises limitrophes et elles aussi se fragilisent. C'est comme une roue qui tourne.

Recommandations

Pour augmenter la confiance et la sécurité des producteurs, une politique à long terme devrait être mise en place.

Offrir des programmes financiers adéquats et à long terme pour traverser les cycles difficiles.

La production céréalière sur le territoire du syndicat

La production céréalière est le premier maillon de la chaîne alimentaire québécoise : les productions animales dépendent des céréales et protéagineuses pour l'alimentation du bétail. Certaines céréales et protéagineuses sont aussi destinées à la consommation humaine : c'est notamment le cas du blé, de l'avoine, du soya à hile clair et du haricot sec pour ne nommer que ceux-là. C'est pour cette raison que les productions céréalières occupent la majeure partie du territoire de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe et une bonne partie de celle de l'Estrie.

Il est important de préciser que le territoire du syndicat dans Saint-Hyacinthe couvre huit MRC, soit les MRC Acton, Brome-Missisquoi, Des Maskoutains, La Haute-Yamaska, Rouville, Le Bas-Richelieu, La Vallée-du-Richelieu et Le Haut-Richelieu. Pour cette dernière MRC, seule la partie localisée à l'est de la rivière Richelieu fait partie du territoire du syndicat. En Estrie, ce sont les MRC Asbestos, Coaticook, Haut Saint-François, Val Saint-François et Memphrémagog, de même que plusieurs municipalités des MRC Le granit, l'Amiante et Arthabaska.

Il faut noter cependant que ces deux territoires, malgré qu'ils soient représentés par le même syndicat, se distinguent grandement au niveau du climat et des productions qu'on y cultive. En Estrie, dès que l'on rencontre le contrefort appalachien, les céréales dites à paille peuvent occuper une grande partie des superficies ensemencées, malgré la présence de maïs et de soya. Dans Saint-Hyacinthe, plaine fertile, le maïs et le soya occupent la plus grande partie des superficies ensemencées, et l'on retrouve du blé, des haricots secs et de l'orge brassicole dans les rotations de cultures des entreprises. Saint-Hyacinthe a un nombre important de fermes spécialisées en grandes cultures, alors qu'en Estrie, on retrouve des fermes mixtes animales-végétales cultivant des grandes cultures dans une proportion moindre. D'ailleurs, pour beaucoup de ces fermes, la commercialisation des céréales est secondaire à la production animale. Cette commercialisation ne s'effectuant qu'en année d'abondance des grains.

Tableau : Type de fermes sur le territoire de Saint-Hyacinthe

MRC	Type de production mixte : animale/grandes cultures				
	Lait/	Porc/	Bovins/	Autres/	Spécialisée
Brome-Missisquoi	54	25	38	38	98
Haute-Yamaska	13	13	17	24	14
Acton	33	19	16	12	50
Bas Richelieu	27	12	12	25	53
Maskoutains	107	148	64	229	253
Rouville	54	47	22	68	77
Haut-Richelieu	87	18	29	28	161
Vallée du Richelieu	45	3	14	64	123
Totaux	420	285	212	488	829

Source : Liste des producteurs agricoles, UPA, 2007

Comme on peut le constater, les fermes spécialisées en grandes cultures sont nombreuses sur le territoire de Saint-Hyacinthe. Elles se concentrent dans les MRC des Maskoutains, du Haut-Richelieu et de la Vallée-du-Richelieu. Mais comme plusieurs fermes font aussi des grandes cultures pour leurs besoins personnels, les céréales et protéagineuses occupent donc une grande partie du territoire. Les producteurs sont en quelque sorte les jardiniers du grenier québécois.

Les défis de la production céréalière

Au cours des dernières années, la production céréalière a traversé l'une de ses pires crises de revenus. Après avoir connu des chutes de prix importantes en partie dues à la valeur du dollar canadien. Les producteurs sont aussi à la merci des aléas climatiques, d'autant plus que la production céréalière est unique de par une seule production par année. Par ailleurs, actuellement, les prix de grains sont intéressants, mais à tout moment ils peuvent chuter et entraîner des difficultés financières pour les producteurs.

ÉCONOMIQUE

Le plus important défi de la production céréalière est d'obtenir son juste coût de production. Étant le premier maillon de la chaîne alimentaire, cette production tend à suivre les besoins des entreprises animales et les déboires qu'elles peuvent connaître. Dans les années où la santé animale, les moratoires et les exigences environnementales affectent les productions animales, la demande en grain tend à diminuer grandement, rendant d'autant plus difficile l'ajustement des cultures aux besoins exprimés. La concentration des acheteurs affecte l'établissement du prix des grains créant ainsi un déséquilibre. Elle est donc très liée à l'offre et à la demande. De plus, la production québécoise représente qu'un faible pourcentage de la production nord-américaine. Elle est tributaire de la concentration des acheteurs et de la commercialisation des grands joueurs comme les États-Unis qui sont soutenus fortement par les programmes agricoles du Farm Bill américain.

Les producteurs de cultures commerciales ont poursuivi la production d'aliments de qualité, répondant aux critères exigés par les consommateurs, tout en travaillant d'arrache-pied à leur perfectionnement et à

l'amélioration des techniques culturales afin de devenir de plus en plus efficaces. Mais malgré les efforts des producteurs, les enjeux mondiaux et américains n'ont pas permis aux producteurs de profiter de cette meilleure efficacité durement acquise, car l'entrée en sol canadien de denrées produites ailleurs sous des conditions économiques et climatiques plus favorables amène des niveaux de prix inadéquats ne permettant plus aux producteurs de rencontrer leurs coûts de production.

Le gouvernement a un rôle de premier plan à jouer dans le maintien des conditions favorables au développement de l'agriculture. Il est en fait le coordonnateur qui doit s'assurer que tous les maillons de la chaîne alimentaire sont en mesure de bien jouer leur rôle et d'en vivre. Il doit être à l'écoute du maillon le plus faible : en solidifiant ce maillon, c'est toute la chaîne qui s'en trouve solidifiée et qui peut faire face aux grands joueurs mondiaux de l'alimentation.

Recommandation

Une politique de développement de la production céréalière pour lui permettre de faire face aux aléas climatiques et aux conditions de marché et de demeurer compétitive face aux grands producteurs américains et mondiaux qui dictent le marché canadien.

UNE OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DES BONNES PRATIQUES

En Estrie, l'occupation du territoire par les producteurs permet la conservation des sols en culture et la viabilité des communautés. Certains secteurs doivent leur survie à l'agriculture et à la foresterie. La zone agricole occupe d'ailleurs 705 447 ha dans cette région dont la moitié est occupée par des entreprises agricoles enregistrées¹.

Dans la région de la Montérégie-Est, les grandes cultures occupent une très grande partie du territoire. Les productrices et les producteurs, par leur passion de la terre et de leur métier, sont en quelque sorte les jardiniers du grenier alimentaire québécois et façonnent le paysage montérégien. Pour la Montérégie-Est seulement, ce sont un peu plus de 600 000 ha qui font partie de la zone agricole dont 75 % occupés par des entreprises agricoles enregistrées¹. Malgré une révision de la zone agricole en 1992, la région de la Montérégie-Est comprenant huit MRC a perdu depuis cette date 1 488 hectares (rapport 2009-2010, CPTAQ). Et c'est sans compter les pertes de superficies sur les terres accueillant désormais des usages autres qu'agricoles.

Les producteurs de cultures commerciales, comme tous les producteurs, sont responsables du patrimoine agricole et forestier et du maintien en culture d'une portion importante du maigre 2 % de terres arables québécoises, et ce, malgré les pressions constantes pour le développement d'activités autres qu'agricoles en zone agricole. La Montérégie-Est est particulièrement sensible à ces pressions puisqu'une bonne portion de son territoire est située dans la deuxième et troisième couronne de la banlieue montréalaise. En Estrie, la villégiature représente une source constante de pression dans les milieux agroforestiers .

¹ Commission de protection du territoire : Rapport annuel de gestion 2009-2010

Les productrices contribuent fièrement à conserver en santé les terres et les boisés dont ils ont la charge dans le respect des bonnes pratiques agricoles basées sur des connaissances reconnues par les communautés scientifique et universitaire, et vulgarisées par des conseillers reconnus. Ils sont cependant souvent confrontés aux politiques changeantes des différents paliers de gouvernements. En quelques années seulement, les pratiques reconnues par l'industrie agricole et alimentaire ont radicalement changé amenant des modifications importantes aux méthodes de travail des producteurs. Ils ont consenti des efforts appréciables en agroenvironnement pour améliorer les pratiques et pour protéger le bien commun, et ce, malgré le faible soutien gouvernemental et malgré l'impact de ce changement de pratique sur ses coûts de production. Et tous ces efforts n'ont fait qu'exacerber la précarité financière de plusieurs entreprises céréalières, sans pour autant satisfaire pleinement aux exigences de plus en plus importantes des citoyens des communautés rurales.

En effet, ces communautés, ces citoyens et ces instances gouvernementales demandent de plus en plus aux producteurs de conserver le patrimoine agricole et forestier, d'en conserver la biodiversité, c'est considéré par plusieurs comme bien commun. Les producteurs, non sans vouloir agir sur leur environnement, sont les seuls propriétaires de ces superficies et les seuls à en assumer la pleine responsabilité financière.

Les productrices et les producteurs de grandes cultures sont essouffés. La fierté et la passion qui les animent depuis tant d'années s'amenuisent, confrontées aux assauts répétés des différents courants de pensées agronomiques, sociétales et économiques.

Recommandations

Des politiques de protection de l'environnement reconnues scientifiquement, souples et adéquates accompagnées de mesures de compensation pour les producteurs (recommandation 35 du rapport Pronovost).

Des politiques de protection du territoire et des activités agricoles permettant réellement ce pour quoi elles ont été créées : la protection du territoire et des activités agricoles en zone agricole.

DES BESOINS RENCONTRÉS

Les producteurs sont prêts à remplir les besoins alimentaires de la population. Ils l'ont prouvé au cours des années en répondant aux besoins exprimés par les populations. Ils sont aussi prêts à satisfaire les autres besoins que la population exprime tels les biocarburants, le biodiesel, les neutraceutiques et l'utilisation des fonctions et des composantes des plantes à des fins autres qu'alimentaires (plastique, cellulose, etc.).

Cependant, le développement des technologies propres à ces nouvelles fonctions est en cours et les producteurs n'ont pas acquis la capacité nécessaire à la modification des pratiques et des infrastructures requises. La réponse aux nouveaux besoins exprimés des consommateurs doit se faire en partenariat avec le gouvernement qui doit offrir un soutien à la recherche dans ces nouveaux domaines. Un soutien au transfert technologique est nécessaire pour permettre cette conversion des pratiques et des infrastructures.

Le gouvernement et la société doivent reconnaître l'importance économique de ces nouvelles fonctions qui permettront l'élargissement des débouchés pour les cultures à valeur ajoutée.

Il importe cependant d'insister sur la nécessité de permettre aux producteurs d'avoir une place de choix dans cette nouvelle industrie et de s'y impliquer à tous les niveaux. En effet, la répartition financière à cette richesse dans la chaîne doit être équitable, car tous peuvent y trouver leur compte.

Recommandation

Mettre en place un soutien technologique et financier, de même que des outils législatifs nécessaires à nos instances régissant les marchés agricoles pour permettre de concrétiser cette implication dans des structures de production et de mise en marché des fonctions autres qu'agricoles des plantes cultivées.

Conclusion

Les productrices et les producteurs de cultures commerciales sont encore fiers de ce qu'ils accomplissent. Ils sont encore passionnés par leur métier, même avec les pressions populaires sur leur profession. Malgré les difficultés rencontrées au cours des années, malgré la gourmandise populaire pour les terres, les boisés et les domaines en zone agricole, ils ne cultivent pas seulement pour cultiver. Ils le font par et pour cette passion qui les anime.

Mais malgré cette force vitale, la passion tend à s'amenuiser quand les producteurs se sentent seuls à défendre un mode de vie, de culture, à défendre une occupation particulière du territoire. Cette passion s'amenuise aussi lorsque l'incompréhension de la société, reflétée dans les politiques contraignantes, par la spéculation foncière, amène des baisses de revenus, de qualité de vie, de possibilités de transfert à une relève de plus en plus inquiète. Ils sont encore passionnés, mais aimeraient eux aussi pouvoir vivre pleinement de leur métier, comme le font les autres travailleurs de la société. Par ailleurs, l'écart entre les producteurs agricoles et les citoyens ne cesse de grandir, faute de représentations et de défenses adéquates. Les producteurs de cultures commerciales n'ont besoin que d'une seule association forte, à l'écoute et à la défense de leurs besoins

Les productrices et les producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie demandent donc à la Commission :

- de tenir compte de cet essoufflement dans leur recommandation;
- de donner le goût aux PRODUCTEURS, par des soutiens financiers, techniques, moraux de poursuivre et de développer une agriculture québécoise prospère;
- de maintenir une seule association accréditée pour représenter les producteurs agricoles.